

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2026

Le mercredi six mai deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle Polyvalente de la commune de NIDERVILLER, sous la présidence de Monsieur Fabien DI FILIPPO, Président, à la suite de la convocation adressée le 29/04/2026, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M-L. GENIN, M. PELTRE, E. DENNY, M. BARTEL, L. MERCY, K. LEINEN, Y. BRICHLER, P. MARTIN, S. HOLTZINGER, M-P PETRI, F. KLEIN, C. THIRY, S. SCHITTLY, C. LILAS, B. PIATKOWSKI, M. HENRY, F. GAUTHIER, R. RUDEAU, A. STAUB, J. HICK, P. MICHEL, A. CHABOT, D. LOMMELE, P. BURCKEL, D. BERGER, P. KLEIN, C. GASSER, L. MOALLIC, J-M MAZERAND, S. KLEIN, F. ALVAREZ, D. GEORGES, F. BECKER, G. FIXARIS, M. MAITUKU, R. BOUR, M. WEBER, J. DITSCH, J-M WAGENHEIM, H. FUCHS, V. DUMOULIN, P. CLEMENT, J-L HUBER, H. MORQUE, N. MANGIN, C. PACELLA, M-V BUSCHEL, M. POIROT, C. BOUDINET, D. LERCH, E. SION, S. ERMANN, G. LEYENDECKER, S. SEYER, J-C ROTH, L. GIGUEL, J-L ELMERICH, P. HERRSCHER, F. BECK, R. GILLIOT, K. HERZOG, K. COLLINGRO, N. ALBRECHT, G. BAZARD, C. BENTZ, L. BIZE, C. BOUGOURD, A. CANFEUR, F. FREY, S. GUEHRAR, A. JEANDEL, G. JUNGERS, H. KAMALSKI, C. LE TRIONNAIRES, S. MAISSE-OLIGSCHLAGER, C. MARTIN, R. MARTINEZ, L. MOORS, J. REINHARDT, P. SORNETTE, S. WARNERY, H. ZEHRINGER, C. ZIMMERMANN, F. DEOM, R. BIER, S. HORNSPERGER, C. BURCKEL, M. ANDRE, M. BACHET, L. FIRTION, J-F WELSCH, M. SCHIBY, L. CHRISTOPHE, H. ANGRAND

Délégués suppléants :

T. DUVAL, H. OLIGER ; M. KLEIN, J-L BUCHHOLZER ; P. VARY, M. PEIFFER

Délégués titulaires excusés :

E. RIEHL, B. JENIE, E. GOBILLOT, J-L CHAIGNEAU, F. MATHIS, J-C HENRY

Délégués titulaires non excusés :

A-M PERNET, C. SIMERMAN, R. ASSEL, H. HELVIG

Procurations :

D. MARCHAL à P. KLEIN ; E-E YAVUZDILER à F. DI FILIPPO ; N. BERBER-TUNCER à G. JUNGERS

Secrétaire de séance :

J-M WAGENHEIM

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance ;

Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires des 05/03/2026 et 18/04/2026 ;

Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 2026-57 Indemnités de fonction Président – Vice-Présidents – Conseillers Communautaires dotés d'une délégation
- 2026-58 Désignation de représentants au sein du PETR
- 2026-59 Elections de la Commission d'Appels d'Offres
- 2026-60 Election des délégués des Commissions de Délégation de Service Public
- 2026-61 Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 2026-62 Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- 2026-63 Constitution des Commissions Communautaires
- 2026-64 Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs
- 2026-65 Fixation du lieu de réunion des Conseils Communautaires

FINANCES

- 2026-66 Subventions aux associations – Avril 2026

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc WAGENHEIM a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

Les décisions prises par délégation seront présentées lors d'un prochain Conseil Communautaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 05/03/2026 et 18/04/2026 seront adoptés lors de la prochaine séance.

2026-57 INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT - VICE-PRESIDENTS - CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DOTES D'UNE DELEGATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-12 et L.5211-13 ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu public ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes regroupant de 20 000 à 49 999 habitants, le Président perçoit son indemnité telle que prévu par la loi au jour de son élection soit le 18/04/2026 (indemnité maximale à 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit pour information 2 774,53 €) ;

Considérant que pour une communauté de communes regroupant de 20 000 à 49 999 habitants, l'article R. 5214-1 du Code Général des Collectivités fixe l'indemnité maximale de Vice-Président à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit pour information 1 016,53 € ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire globale (art L.2123-24.1 du CGCT) ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses Membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée concernée ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- Des indemnités suivantes, dès que la délibération sera transmise au contrôle de légalité, sur le taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Nom et fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Franck KLEIN -1 ^{er} Vice-Président	24,73 %
Jean-Luc HUBER – 2 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Céline BENTZ – 3 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Franck BECKER– 4 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Jean-Michel SCHIBY – 5 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Francis BECK – 6 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Céline PACELLA– 7 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Jean-Claude ROTH – 8 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Vanessa DUMOULIN – 9 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Pascal KLEIN – 10 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Eric DENNY– 11 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Jean-Marc MAZERAND – 12 ^{ème} Vice-Président	24,73 %
Stéphanie ERMANN – Membre du Bureau n° 1	8,25 %
Jacky HICK - Membre du Bureau n° 2	8,25 %
Marie-Véronique BUSCHEL – Membre du Bureau n° 3	8,25 %
Didier LERCH – Membre du Bureau n° 4	8,25 %
Robert RUDEAU – Membre du Bureau n° 5	8,25 %
Dominique MARCHAL – Membre du Bureau n° 6	8,25 %

- De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au Budget Principal de la CCSMS pour les exercices ultérieurs.

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-58 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCSMS AU SEIN DU PETR

Suite à la mise en conformité des statuts concernant la représentation de ses membres, le PETR a retenu le principe d'une répartition égalitaire des sièges entre les deux EPCI à concurrence de 34 membres titulaires et 34 membres suppléants. La CCSMS est ainsi représentée par 17 membres titulaires et 17 membres suppléants.

Le choix des délégués dans chaque organe délibérant (conseils municipaux, conseils communautaires, conseils départementaux/régionaux pour les syndicats ouverts) suit les principes du CGCT sur les nominations. L'article L.2121-21 du CGCT établit le principe du scrutin secret pour toute nomination en conseil municipal, et l'article L.5211-1 l'étend aux conseils communautaires. Le vote est secret par défaut sauf accord unanime des membres pour lever ce secret. Ainsi, les délégués aux syndicats mixtes fermés peuvent être élus à main levée si tous les conseillers communautaires l'acceptent à l'unanimité.

La liste des dix-sept délégués titulaires et dix-sept suppléants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg est la suivante :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
ANDRE Michel	BECKER Franck
DI FILIPPO Fabien	BIER Rémy
BECK Francis	ELMERICH Jean Luc
ERMANN Stéphane	HENRY Jean Claude
FIXARIS Gérard	HENRY Michel
HELVIG Hubert	HERRSCHER Patrick
HUBER Jean-Luc	HERZOG Karine
KLEIN Franck	HICK Jacky
LEYENDECKER Gérard	HORNSPERGER Sébastien
MAZERAND Jean-Marc	JEANDEL Antoinette
MICHEL Philippe	KAMALSKI Hervé
PACELLA Céline	LUKAS Monique
PELTRE Martine	RUDEAU Robert
POIROT Mathieu	SCHITTLY Sylvie
SCHIBY Michel	SION Eléonore
SORNETTE Philippe	STAUB Alain
THIRY Chantal	DUMOULIN Vanessa

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-59 ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président expose que les règles relatives à la CAO sont désormais prévues à l'article L 1414-2 du CGCT (applicable par renvoi de l'article L 1414-1 du CGCT). Celui-ci dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe, le titulaire est choisi par une commission d'appels d'offre composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5.

Ainsi pour une collectivité de la taille de la CCSMS, celle-ci doit comprendre

- un Président ou de son représentant,
- de cinq délégués titulaires (cinq délégués suppléants).

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le CGCT et notamment l'article L. 1414-2 ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la CCSMS ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres tels qu'énoncés ci-dessus, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin de liste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Il est indiqué que les listes de candidats seront remises au Président de la CCSMS en début de séance. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Au vu des résultats du scrutin, la Commission d'Appels d'Offres de la CCSMS est constituée de 5 titulaires et de 5 suppléants (en notant que les suppléants ne sont pas affectés aux titulaires) :

Président : Fabien DI FILIPPO	Représentant : Franck KLEIN
Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Francis BECK	Marc BARTEL
Jean-Claude ROTH	Hervé FUCHS
Robert RUDEAU	Stéphane ERMANN
Sylvie SCHITTLY	Rémy BIER
Philippe BURCKEL	Hervé OLIGER

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-60 ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président rappelle qu'il a été mis en place des commissions distinctes de délégation de service public :

- Commission de DSP pour le service public de transport public de personnes
- Commission de DSP pour la gestion du Golf de Sarrebourg

Le Président propose qu'en lieu et place de ces différentes commissions DSP spécifiques soit constituée une seule et unique commission DSP en charge de l'ensemble des DSP actuelles et futures de la collectivité.

Cette commission est mise en place conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la Loi n°2006-1772 du 30/12/2006 – art.56 JORF du 31/12/2006. En outre, les textes législatifs précisent que cette commission, dans le cas d'un EPCI, est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant nommément désigné, de cinq délégués de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de cinq délégués suppléants, en notant que les suppléants ne sont pas affectés aux titulaires.

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-5 ;

Vu l'article 65 de la loi engagement et proximité du 28/12/2019, apportant modification du rôle de la commission DSP ;

Le Président propose au Conseil de constituer la Commission de Délégation de Service Public composée de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Les membres tels qu'énoncés ci-dessus, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin de liste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Il est indiqué que les listes de candidats seront remises au Président de la CCSMS en début de séance. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Au vu des résultats du scrutin, la Commission de Délégation de Service Public de la CCSMS est constituée ainsi :

Eric DENNY	Nadine ALBRECHT
Jean-Luc HUBER	Philippe MICHEL
Rafael MARTINEZ	Thierry DUVAL
Jean-Luc CHAIGNEAU	Didier LERCH
Jean-Marc WAGENHEIM	Céline BENTZ

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-61 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

À l'issue des dernières élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément au 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette Commission est composée :

- du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, Président de la commission ;
- de 10 Commissaires titulaires et 10 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 01/01/2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des Commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions dans le délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil communautaire, le Directeur Départemental des Finances Publiques procédera à une désignation d'office des Commissaires amenés à siéger en CIID.

La liste de propositions dressée par l'organe délibérant doit comporter les informations relatives à 40 personnes.

Le Président de l'EPCI étant membre de droit de la CIID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées

Conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 A du CGI les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxes Foncières, Taxes d'Habitation sur les résidences secondaires ou CFE) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, établi la liste des propositions des personnes appelées à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Adresse</i>	<i>Impositions directes locales</i>
1	M.	KLEIN	Franck	26/02/1976	5 rue du Moulin – 57400 BUHL LORRAINE	TF
2	M.	HUBER	Jean-Luc	12/10/1967	5 b rue Pinnigacker – 57930 MITTERSHEIM	TF
3	Mme	BENTZ	Céline	13/06/1995	12 rue Saint Martin - 57400 SARREBOURG	TF
4	M.	BECKER	Franck	04/10/1964	24 rue du Pavot – 57400 IMLING	TF
5	M.	SCHIBY	Michel	07/07/1962	12 route de Harreberg -57870 WALSCHEID	TF
6	M.	BECK	Francis	02/03/1960	12 rue du Tilleul – 57930 ROMELFING	TF
7	Mme	PACELLA	Céline	20/02/1981	8 impasse de Halmoze - 57560 NIDERHOFF	TF
8	M.	ROTH	Jean-Claude	03/10/1966	11 rue des Vosges - 57445 - REDING	TF
9	Mme	DUMOULIN	Vanessa	29/05/1978	11 chemin des Bouilles - 57790 LORQUIN	TF
10	M.	KLEIN	Pascal	30/03/1966	22 rue de Barchain – 57830 HEMING	TF
11	M.	DENNY	Eric	28/10/1957	201 rue des Diplomates - 57810 AVRICOURT	TF
12	M.	MAZERAND	Jean-Marc	15/04/1978	6 rue de Lixheim – 57400 HILBESHEIM	TF
13	M.	ERMANN	Stéphane	09/09/1976	Au Haguenard – 57810 RECHICOURT LE CHATEAU	TF
14	M.	HICK	Jacky	30/08/1959	20 rue de Langatte – 57930 GOSSELMING	TF
15	Mme	BUSCHEL	Marie-Véronique	06/01/1962	22 rue des Alouettes -57565 NIDERVILLER	TF
16	M.	LERCH	Didier	22/04/1965	38 rue des Roses - 57870 PLAINE DE WALSCH	TF
17	M.	RUDEAU	Robert	29/03/1956	267 route de Rhodes – 57810 FRIBOURG	TF
18	M.	MARCHAL	Dominique	30/11/1963	11 rue Principale – 57635 FLEISHEIM	TF
19	Mme	GIGUEL	Laurence	05/09/1963	32 rue du Château – 57445 REDING	TF
20	M.	MANGIN	Norbert	15/02/1953	3 rue du Près Dieu – 57830 NEUFMOULINS	TF
21	Mme	ALVAREZ	Florence	01/03/1968	20 rue de l'Avenir -57870 HOMMERT	TF
22	M.	CLEMENT	Philippe	28/03/1968	27 Hameau de Halmoze – 57560 METAIRIES-ST-QUIRIN	TF
23	M.	BRICHLER	Yannick	02/10/1977	53 rue Principale – 57930 BERTHELMING	TF
24	M.	KLEIN	Serge	14/01/1966	11 rue du Moulin – 57405 HOMMARTING	TF
25	M.	DEOM	Fabien	07/04/1973	272 rue des Juifs – 57370 SCHALBACH	TF
26	Mme	LEINEN	Kristina	18/12/1983	2 rue Principale – 57830 BEBING	TF
27	M.	ELMERICH	Jean-Luc	21/05/1966	Ferme de la Tour – 57810 RHODES	TF
28	M.	MOALLIC	Laurent	27/08/1964	30 rue Principale – 57830 HERTZING	TF
29	M.	JUNGERS	Gérard	30/04/1959	6 rue Comte de Custines - 57400 SARREBOURG	TF
30	M.	HORNSPERGER	Sébastien	07/09/1973	88 rue de la Libération – 57870 TROISFONTAINES	TF
31	Mme	PERNET	Anne-Marie	04/09/1971	49 rue Principale -57930 BISPING BELLES-FORETS	TF
32	M.	LILAS	Claude	27/01/1959	2 rue de l'Ecole – 57400 DOLVING	TF
33	M.	STAUB	Alain	10/05/1962	25 rue de la Liberté – 57815 GONDREXANGE	TF
34	Mme	HERZOG	Karine	12/04/1978	10 rue du Coteau – 57930 SAINT-JEAN-DE-BASSEL	TF
35	M.	PIATKOWSKI	Benoît	13/06/1965	9 place Albert Schweitzer – 57930 FENETRANGE	TF
36	M.	REINHARDT	Jordan	21/12/1992	2A rue des Remparts – 57400 SARREBOURG	TF
37	M.	WAGENHEIM	Jean-Marc	30/07/1960	8 rue de la Laiterie – 57810 LANGUIMBERG	TF
38	M.	KOZAK	Grégory	18/08/1986	554 rue Principale -57810 AZOUDANGE	TF
39	M.	ANDRE	Michel	26/07/1962	3 CHEMIN DE Ricarville – 57560 TURQUESTEIN-BLANCRUPT	TF
40	M.	WELSCH	Jean-François	15/06/1956	14 rue de l'Eglise – 57560 VASPERVILLER	TF

Résultats du vote : VOTANTS : 103 POUR : 103 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2026-62 COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances et conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour tout EPCI compétent en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'il regroupe 5 000 habitants et plus.

Cette commission a pour objectifs de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire et fait toutes propositions utiles pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Présidée par le Président de l'EPCI, qui en arrêté la liste des membres, elle est composée de représentants de l'intercommunalité, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Le Président propose de constituer la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Il propose également d'acter la composition de cette commission à douze membres, dont six représentants de l'intercommunalité (soit 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, le Président et son Représentant) et six représentants des associations d'usagers ou les personnes handicapées. A cette fin, le Président de lancer un appel à candidature auprès des associations du territoire qui souhaiteraient participer aux travaux de cette commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Considérant que la CCSMS regroupe plus de 5 000 habitants et s'est vue transférer la compétence transports ou aménagement de l'espace par ses communes membres ;

Les représentants de l'intercommunalité sont désignés comme suit :

Président :	Représentant :
Fabien DI FILIPPO	Vanessa DUMOULIN
Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Robert RUDEAU	Sandrine WARNERY
Christian ZIMMERMANN	Marie-Véronique BUSCHEL
Franck BECKER	Michel BARTEL
Jean-Claude ROTH	Francis BECK
Eric DENNY	Michel ANDRE

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-63 CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'au regard des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » peuvent être formées.

Le Président propose au Conseil de constituer les commissions spécialisées suivantes :

- Finances
- Assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales
- GEMAPI et préservation des étangs
- Solidarités – Cohésion sociale (portage de repas, LAEP))
- Tourisme
- Habitat et gens du voyage
- Transport et mobilités
- Mutualisation, appui aux communes et services aux habitants, Maison de Services
- Transition écologique (Plan Climat)
- Alimentation et production locale
- Santé

Le Président fait appel des délégués candidats en vue de constituer les commissions de façon équilibrée en nombre. Les délégués ont été destinataires de la liste des commissions proposées pour faire leur choix.

Après ajustement des souhaits des Conseillers, les commissions seront composées respectivement des conseillers suivants :

COMMISSION FINANCES

Président : Franck KLEIN

Membres : Laurent MERCY - Marc BARTEL - Hervé FUCHS - Sylvie SCHITTLY - Jean-Claude HENRY - Laurent MOALLIC - Lily BIZE - Antoinette JEANDEL - Hervé KAMALSKI - Norbert MANGIN - Robert RUDEAU - Jean-Luc CHAIGNEAU - Céline BENTZ - Alain STAUB - Jean-François WELSCH - Jean-Marc WAGENHEIM - Emmanuel RIEHL - Hubert HELVIG - Laurence GIGUEL - Marie-Véronique BUSCHEL

COMMISSION ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Président : Francis BECK

Membres : Laurent MERCY - Chantal THIRY - Antoine CHABOT - Jean-Claude ROTH - Philippe MICHEL - Mathieu POIROT - Hervé KAMALSKI - Jean-François WELSCH - Hugues ANGRAND - Roland GILLIOT - Dominique MARCHAL - Norbert MANGIN - Robert RUDEAU - Loïc FIRTION - Michel ANDRE - Jacky HICK - Claude GASSER - Christian ZIMMERMANN - Roland MULLER - Jean-Marc WAGENHEIM - Thierry DUVAL - René BOUR

COMMISSION GEMAPI – PRESERVATION DES ETANGS

Président : Jean-Marc MAZERAND

Membres : Rémy BIER - Jérôme DITSCH - Marc BARTEL - Chantal THIRY - Antoine CHABOT - Serge KLEIN - Mathieu POIROT - Hervé KAMALSKI - Philippe SORNETTE - Gérard JUNGERS - Robert RUDEAU - Kristina LEINEN - Michel ANDRE - Martine PELTRE - René HACHAIR - Jean-Luc ELMERICH - Thierry DUVAL - Norbert MANGIN

COMMISSION SOLIDARITES – COHESION SOCIALE

Présidente : Vanessa DUMOULIN

Membres : Annie CANFEUR - Laurence GIGUEL - Françoise FREY - Sandrine WARNERY - Nurten BERBER TUNCER - Marlyse WEBER - Christelle PHILLIPPS - Marie-Véronique BUSCHEL - Marie-Paule PETRI - Chantal THIRY - Mallaury MAITUKU

COMMISSION TOURISME

Président : Jean-Luc HUBER

Membres : Laurent MOORS - Laurence GIGUEL - Carole MARTIN - Sylvie SEYER - Jérôme DITSCH - Rafael MARTINEZ - Philippe MICHEL - Sophie MAISSE-OLISCHLAGER - Sylvie SCHITTLY - Lily BIZE - Hervé KAMALSKI - Philippe SORNETTE - Hugues ANGRAND - Sébastien HORNSPERGER - Gérard FIXARIS - Paul VARY - Didier LERCH - Florence ALVAREZ - Christelle LE TRIONNAIRE - Karine COLLINGRO - Marie-Paule PETRI - Alain STAUB - Jean-Marc WAGENHEIM - Monique LUKAS - Eric DENNY - Anne-Marie PERNET - Bertrand GIO - Benoît PIATKOWSKI - Marie-Véronique BUSCHEL - Christelle PHILLIPPS

COMMISSION HABITAT – GENS DU VOYAGE

Présidente : Céline BENTZ

Membres : Marc BARTEL - Sandrine WARNERY - Jacky HICK - Gérard FIXARIS - Jean-Marc WAGENHEIM - Marie-Paule PETRI - René HACHAIR - Bertrand GIO - Gérard LEYENDECKER - Karine COLLINGRO - Monique LUKAS

COMMISSION TRANSPORT ET MOBILITES

Président : Eric DENNY

Membres : Laurent MOORS - Annie CANFEUR - Serge KLEIN - Hervé FUCHS - Didier LOMMELE - Sandrine WARNERY - Gérard JUNGERS - Robert RUDEAU - Pascal MARTIN - Nadine ALBRECHT - Jean-Luc ELMERICH - Karine COLLINGRO

COMMISSION MUTUALISATION – APPUI AUX COMMUNES

Présidente : Céline PACELLA

Membres : Laurence GIGUEL - Sylvie SEYER - Jérôme DISTCH - Gérard LEYENDECKER - Philippe MICHEL - Hugues ANDRAND - Norbert MANGIN - Robert RUDEAU - Paul VARY - Christelle LE TRIONNAIRE - Stéphane GUEHRAR - Michel BACHET - Marie-Paule PETRI - Laurence CHRISTOPHE - Jean-Marc WAGENHEIM - Aurélie GRAFF - Anne-Marie PERNET - Carole MARTIN - Pierre FISCHER

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE – PLAN CLIMAT

Président : Jean-Marc MAZERAND

Membres : Florian GAUTHIER - Grégory KOZAK - Mathieu POIROT - Hervé KAMALSKI - Philippe SORNETTE - Gérard JUNGERS - Didier LERCH - Martine PELTRE - Thierry DUVAL - Yannick BRICHLER - Mallaury MAITUKU - Hervé MORQUE - Monique LUKAS

COMMISSION ALIMENTATION – PRODUCTION LOCALE

Président : Stéphane ERMANN

Membres : Carole MARTIN - Florian GAUTHIER - Sylvie SEYER - Claire BOUGOURD - Grégory KOZAK - Hervé MORQUE - Mathieu POIROT - Philippe SORNETTE - Christian ZIMMERMANN - Jordan REINHARDT - Hugo ZEHRINGER - Martine PELTRE - Jean-Marc WAGENHEIM – Anne-Marie PERNET – Yannick BRICHLER – Jean-Luc ELMERICH – Rémy BIER

COMMISSION SANTE

Président : Franck BECKER

Membres : Benoît PIATKOWSKI - Sylvie SEYER - Claire BOUGOURD - Gérard LEYENDECKER - Marc BARTEL - Hervé FUCHS - Eric DENNY - Sandrine WARNERY - Jacky HICK - Christian ZIMMERMANN - Christelle PHILLIPPS - Karine COLLINGRO - Laurence CHRISTOPHE - Jean-Marc WAGENHEIM - Marie-Laure GENIN - Monique LUKAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'arrêter les commissions thématiques intercommunales suivantes ainsi que les membres de chacune d'elles selon la liste établie.

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-64 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Il convient de désigner les nouveaux représentants au titre de la CCSMS. Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend l'ensemble des organismes représentants et précise quand cela était possible les conseillers proposés pour assurer la représentation de la nouvelle intercommunalité.

ORGANISME	NOMBRE DE TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLEANTS
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT		
Maison de l'Emploi	Jacky HICK Stéphane GUEHRAR Carole MARTIN Gerard JUNGERS Franck KLEIN Jean marc MAZERAND Céline PACELLA Sylvie SCHITTLY Céline BENTZ Vanessa DUMOULIN Francis BECK	Jean-Luc HUBER Franck BECKER Marc BARTEL Loïc FIRTION Lydia BERTHAUT Stéphane ERMANN Michel SCHIBY Sébastien HORNSBERGER Yannick BRICHLER
Mission Locale Sud Mosellan	Stéphane GUEHRAR Jacky HICK Gérard JUNGERS	/
Moselle Fibre	Franck KLEIN Didier LERCH Marie-Véronique BUSCHEL	Philippe CLEMENT Serge KLEIN Francis BECK
GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport)	Eric DENNY	Didier LOMMELE
Syndicat Mixte Grands Horizons	Jean-Luc HUBER Franck KLEIN Gerard JUNGERS Stéphane ERMANN Robert RUDEAU Serge KLEIN Gérard LEYENDECKER Thierry DUVAL Franck BECKER	Francis BECK Jean-Claude ROTH Jean-Marc MAZERAND Fabien DEOM Yannick BRICHLER Michel SCHIBY Céline PACELLA Vanessa DUMOULIN Céline BENTZ
SODEVAM - Conseil administration /Assemblée générale des actionnaires	Céline BENTZ	Jean-Claude ROTH

ASCOMADE (Association réseau collectivités eaux usées - AEP)	Francis BECK	JC ROTH
CDAC (Commission Départementale des Aménagements Commerciaux)	Franck KLEIN Fabien DI FILIPPO Christian ZIMMERMAN Pascal KLEIN Hugo ZEHRINGER	/
ADIL	Céline BENTZ Vanessa DUMOULIN	Sandrine WARNERY Michel SCHIBY
Parc Naturel Régional de Lorraine	Martine PELTRE	Philippe SORNETTE
Association du Bassin Touristique de la Sarre	Jean-Luc HUBER	Michel SCHIBY
CAUE (Conseil d'Architecture et d'Environnement)	Céline BENTZ	/
SARREVIE	Jean-Claude HENRY	/
PMO – Boucle d'autoconsommation collective	Jean-Marc MAZERAND	/
Vélo et Territoires	Didier LOMMELE	Eric DENNY
MATEC (Moselle Agence Technique)	Jean-Claude ROTH	/
Comité Local pour l'Emploi	Pascal KLEIN	Didier LERCH/
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	Robert RUDEAU Daniel BERGER Céline PACELLA	/

INSTANCES INTERNE CCSMS

Conseil Syndical de la Copropriété - Hôtel d'entreprises - Relais Parents Enfants	Pascal KLEIN	/
CNAS (Comité National d'Actions Sociales)	Franck KLEIN	/
CST (Comité Social Territorial)	Franck KLEIN Vanessa DUMOULIN Hervé FUCHS Franck BECKER Catherine JACQUOT Hervé ROCHE Michaël SCHLOTT Myriam METZGER CHRIST	Philippe CLEMENT Céline PACELLA Jordan REINHARDT Francis BECK Anne BENAMGHAR Frédéric DE MAIO Fabrice KLEIN Stéphanie SAINT REMY

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET ASSIMILES

Centre Hospitalier de Sarrebourg - Conseil de surveillance	Gérard LEYENDECKER	Franck KLEIN
Centre Hospitalier d'Abreschviller - Conseil de surveillance	Jean-Luc CHAIGNEAU Franck BECKER	Marie-Véronique BUSCHEL Vanessa DUMOULIN
Centre Hospitalier de Lorquin - Conseil de surveillance	Jean-Luc CHAIGNEAU Franck BECKER	Michel ANDRE Céline PACELLA

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lycée Mangin Conseil administration et Conseil Hygiène et sécurité	Sylvie SCHITTLY	Stéphane GUEHRAR
Collège Mangin Conseil d'administration et Conseil hygiène et sécurité	Jean-Claude ROTH	Karine HERZOG
Collège Pierre Messmer Conseil d'administration et conseil hygiène et sécurité	Philippe SORNETTE	Lydia BERTHAUT
Lycée professionnel Labroise Conseil d'administration et conseil hygiène et sécurité	Jacky HICK	Stéphane ERMANN
Collège de Dieuze	Martine PELTRE	Jean-Luc HUBER
Collège de Moussey	Eric DENNY	Hervé MORQUE

Collège de Lorquin	Marie-Laure GENIN	René BOUR
Collège de Hartzviller	Sébastien HORNSPERGER	Philippe MICHEL
SYNDICATS DE RIVIERE		
SDEA – Commission locale de l'Isch	Jean-Marc MAZERAND Daniel BERGER Michel BACHET	Sylvain HOLTZINGER Fabien DEOM Dominique MARCHAL
SDEA – Compétence Grand Cycle de l'Eau	Membres intégrés : <u>BICKENHOLTZ :</u> Sylvain HOLTZINGER <u>FLEISHEIM:</u> Dominique MARCHAL <u>HELLERING-LES-FENETRANGE:</u> Daniel BERGER <u>HILBESHEIM:</u> Jean-Marc MAZERAND <u>POLSTROFF:</u> Eléonore SION <u>SCHALBACH:</u> Fabien DEOM <u>VECKERSVILLER:</u> Jean-Claude HENRY <u>VIEUX-LIXHEIM:</u> Michel BACHET	Membres partiellement intégrés : Franck KLEIN Antoine CHABOT Norbert MANGIN Stéphane ERMANN Kristina LEINEN Michel ANDRE Philippe BURCKEL Gérard JUNGERS Paul VARY Francis BECK Jean-Luc HUBER Franck BECKER Jean-Claude ROTH
SDEA – Bassin Versant Sarre (Conseiller territorial)	Jean-Marc MAZERAND	/
Syndicat Mixte du Bassin Versant Amont de la Seille	Robert RUDEAU	Martine PELTRE
SLGRI	Jean-Marc MAZERAND Franck KLEIN Franck BECKER Laurence GIGUEL Philippe SORNETTE Rémy BIER Gérard JUNGERS Yannick BRICHLER Norbert MANGIN Serge KLEIN	Sylvie SEYER Claude GASSER Hervé KAMALSKI Clément BOUDINET Jacky HICK Francis BECK Benoit PIATKOWSKI JL HUBER Kristina LEINEN Guy BAZARD
DIVERS		
Syndicat intercommunal de la Piscine de Val de Bride	Anne-Marie PERNET Martine PELTRE	/
Société locale de la Caisse d'Epargne Grand Est	Franck KLEIN	Pascal KLEIN

La désignation des représentants de chaque organisme fait l'objet d'un vote distinct de l'Assemblée Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- désigne les représentants de l'organisme extérieur concerné comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ces désignations.

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-65 **FIXATION DU LIEU DE REUNION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Considérant :

- qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer le lieu habituel de ses réunions ;
- que le siège de la CCSMS est situé ZAC des Terrasses-de-la-Sarre, BP 50157, 57403 Sarrebourg Cedex et n'a pas la capacité d'accueillir le Conseil Communautaire dans sa globalité ;
- qu'il convient de déterminer le lieu de réunion des Conseils Communautaires afin d'en assurer la publicité et la régularité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- Les séances du Conseil Communautaire de la CCSMS se tiendront, sauf circonstances exceptionnelles à la Salle du Casino – 3 Quai Jean XXIII – 57400 SARREBOURG.
- En cas de nécessité, le Président pourra convoquer le Conseil Communautaire dans tout autre lieu situé sur le territoire de la Communauté de Communes, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 103	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

2026-66 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – AVRIL 2026

Le Président rappelle que par délibération n° 2018-28 du 22/02/2018, la Communauté de Communes a adopté un nouveau règlement relatif aux subventions aux associations. Le Président précise également que ce même règlement a été modifié par délibération n° 2023-63 du 11/05/2023. Dans ce cadre, la CCSMS a été sollicitée par des associations pour un soutien à l'organisation d'activités ou de manifestations.

Conformément au règlement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations telles que définies dans le tableau ci-dessous et de procéder à leur versement selon les modalités respectives à chaque subvention, sous réserve de la transmission du bilan financier et des liquidités globales de l'association :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION	DATES MANIFESTATION	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL MANIFESTATION	SUBVENTION 2025 MONTANT RECU	Avis du Conseil Communautaire du 06/05/2026
SARREBOURG MOSELLE SUD HANDBALL	Sport de Haut niveau - maintien en pro ligue	2026	80 000,00 €	990 508,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €

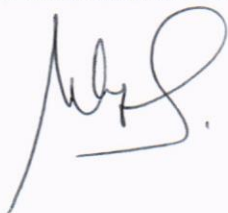
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention d'attribution mise en place selon le règlement d'attribution ;
- **D'AUTORISER** Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote :

VOTANTS : 103	POUR : 102	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 01 (L. MOALLIC)
---------------	------------	------------	-------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 21 h 36

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc WAGENHEIM



Le Président,
Fabien DI FILIPPO

